

Réunion publique du Conseil Municipal lundi 3 mai 2021 à 20h30

Présents : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Sébastien Boisselier, Laurent Marty, Amalric Marot, John Deschamps, Cyril Villielm, Mesdames Maud Marquand, Marie-Claire Milot, Lydie Gillot-Isquerdo, Maria Vidal-Pereira, Vanessa Vastz

Absente : Martine Tuchon (pouvoir à Gilles Bonneau),

Secrétaire de séance : Marie-Claire Milot

I – Délibérations à prendre :

2021-05-01 - Programme de travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments publics **Convention financière « Syndicat Des Energies de l'Yonne » pour les frais d'études**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord par délibération en date du 18 janvier 2021 afin d'adhérer au groupement de commandes du SDEY pour le programme de travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments publics. Le projet de travaux concerne le bâtiment scolaire, la salle des fêtes et le bâtiment de la salle des associations.

Depuis cette date, un marché d'études a été signé entre le SDEY et le bureau d'études ENERGIO.

Le conseil municipal ayant donné son accord, le Maire informe le conseil qu'il a signé et retourné au SDEY, la convention financière pour la phase d'étude qui comprend une participation financière communale de 837 €. La date limite de réponse étant le 28 avril 2021.

Le Maire présente la convention financière et le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son accord, sachant que cette phase d'étude n'engage pas la commune sur la réalisation des travaux par la suite.

2021-05-02 : ENEDIS - Redevance d'occupation du domaine public par les lignes électriques **Basse Tension pour l'année 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance maximale d'occupation du domaine par les lignes électriques applicable aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants est en 2021 de **214,64 euros, arrondi à 215 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer la somme de **215 euros** à ENEDIS Yonne pour l'occupation du domaine public par les lignes électriques Basse Tension.

2021-05-03 : ORANGE - Redevance annuelle d'occupation du domaine public et taxes pylônes **pour l'année 2021**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les données nécessaires au calcul de la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public au 1^{er} janvier 2021 :

- Ouvrage aérien :	6,184 km d'artère x 55,05 euros	= 340,43 euros
- Ouvrage en souterrain :	14,155 km d'artère x 41,29 euros	= 584,46 euros
- Installation au sol :	0,5 m2 x 27,53 euros	= 13,77 euros

Total 938,66 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de facturer la somme de **938,66 euros** à ORANGE pour l'occupation du domaine public pour l'année 2021,
- CHARGE le Maire de signifier la présente décision à Monsieur le Receveur Percepteur de Pont sur Yonne.

2021-05-04 : Créances éteintes dette Mr JURICEV Miljenko

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la trésorerie de Pont-sur-Yonne concernant le dossier de surendettement de Mr JURICEV Miljenko.

En effet, il s'agit d'une liquidation de patrimoine personnel entraînant l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles antérieures à la date du 12.06.2018.

En conséquence, il y a lieu d'effacer une dette de facturation d'eau et d'assainissement datant de 2017, de 133,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

II – Informations diverses :

1°) Réunion d'informations avec la société Chèze-Paprec

A l'initiative de la municipalité conjointement avec la société Chèze Paprec, une réunion d'informations a eu lieu le 24 avril à la salle des fêtes avec les acteurs concernés (élus locaux, départementaux, nationaux et l'association ADENY) par le dossier de suivi du site d'enfouissement de La Chapelle sur Oreuse.

A cette occasion, dans un premier temps, a été évoqué la date d'échéance de fin d'exploitation du site arrêtée par le Préfet (avril 2022). Dans un second temps, la société Chèze Paprec a présenté son projet d'implantation d'une usine de traitement des déchets pour les valoriser en Combustibles Solides de Récupération (CSR) qui a ce jour, a reçu un avis défavorable du Préfet. Cependant, compte tenu de l'avis des participants présents, qui souhaitent soutenir le projet, la société Chèze Paprec envisage de présenter à nouveau son projet avec des arguments supplémentaires soulevés lors de cette réunion.

2°) L'Aide financière sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour l'hygiénisation des boues de la station d'épuration a été accordée. Cette aide s'élève à 13.331 euros et couvrira en partie les frais engendrés d'un montant total de 16.663,34 euros.

3°) Les panneaux de signalisations (entrée de village, point d'aspiration dans l'étang et l'arrêt de bus de Hollard) ont été livrés et installés.

Les drapeaux Français ont été livrés et remplacent dorénavant les drapeaux usés.

La nouvelle urne électorale et les isoïrs ont été réceptionnés dans les temps et seront opérationnels pour les prochaines élections en juin 2021.

4°) Contrats de location et de maintenance des photocopieurs avec Yonne Copie

Laurent MARTY présente le bilan de ses investigations et de ses négociations auprès de plusieurs prestataires afin de mettre à la disposition du secrétariat de mairie et de l'école, du matériel performant et adapté aux attentes des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer un nouveau contrat avec Esus Yonne Copie pour le renouvellement des photocopieurs de la mairie et de l'école. Le fax multifonction du secrétariat de mairie sera repris par Esus Yonne Copie et l'impression des prochains bulletins municipaux sera réalisé par un prestataire extérieur. Ainsi, il sera réalisé une économie annuelle d'environ 3.400 euros.

5°) Compte rendu de la réunion de la commission « Vie Locale, Commerce, Animation, Sports et Loisirs » du 29 mars 2021

Maud MARQUAND fait le point sur le marché du vendredi après-midi et sur le projet d'amélioration de l'éclairage du 2^{ème} emplacement.

Un appel aux bénévoles a été lancé dans le dernier Chapelin pour confectionner des décorations de Noël avant les fêtes de fin d'année.

Elle présente également l'opération « Mille cafés » qui consiste à mettre en place un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales en ouvrant 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3.500 habitants. Les principes du projet sont les suivants :

- Concevoir le café comme un espace de convivialité multiservices qui proposera un café et une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune (épicerie, relais colis...),
- Créer un projet au plus près de chaque territoire : faire participer les habitants des communes, écouter leurs besoins et envies,
- Mutualiser les ressources de gestion et de création de cafés : faciliter l'accès aux locaux, mutualiser des fournisseurs, proposer des outils de gestion, accompagner les relations avec les institutions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide (14 voix POUR et 1 abstention) de candidater auprès de la fondation SOS, puisqu'à ce stade, cette démarche n'engage en rien la commune, afin d'obtenir des précisions et de savoir si ce projet est réalisable et sous quelles conditions, dans notre village. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif du conseil municipal d'offrir aux Chapelins de nouveaux services, il veillera à ce que ce projet, s'il se concrétise, ne nuise pas aux activités économiques et culturelles déjà existantes.

6°) Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec l'équipe enseignante a eu lieu récemment afin de réfléchir à la meilleure façon de remettre aux écoliers leurs récompenses de fin d'année scolaire. Une sélection de livres a été validée et commandée par l'équipe enseignante en liaison avec la municipalité. La participation financière de la commune s'élève à 229,60 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge David PINTO, Maire-Adjoint aux affaires scolaires, de proposer aux enseignantes d'organiser une remise des prix par les membres du conseil municipal à la fin du mois de juin.

Intervention des conseillers :

Laurent MARTY demande des précisions concernant la date de mise en place par la Direction Départementale des Territoires, des équipements permettant de compter et de mesurer la vitesse des véhicules traversant le village (cf. réunion de conseil du 22.3.2021). Le Maire rappelle que cette opération était programmée pour le 2^{ème} trimestre 2021 et qu'il contactera Mr FETUS afin d'avoir des précisions à ce sujet.

Laurent MARTY propose de contacter l'Agence Technique Départementale afin de relancer le projet de réaménagement et d'accessibilité de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se réunir en réunion de travail, le mardi 18 mai 2021 afin de prendre connaissance du dossier.

John DESCHAMPS demande au conseil de réfléchir sérieusement au devenir de la Licence IV de boissons, inexploitée depuis la fermeture du bar/dépôt de pain.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h07

Le Maire, Gilles BONNEAU